

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le budget primitif 2021, disponible sur le site internet de la ville.

### Section de fonctionnement

---

L'année 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 733 516,99 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (1 074 200,18 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 807 717,17 €.

#### RECETTES

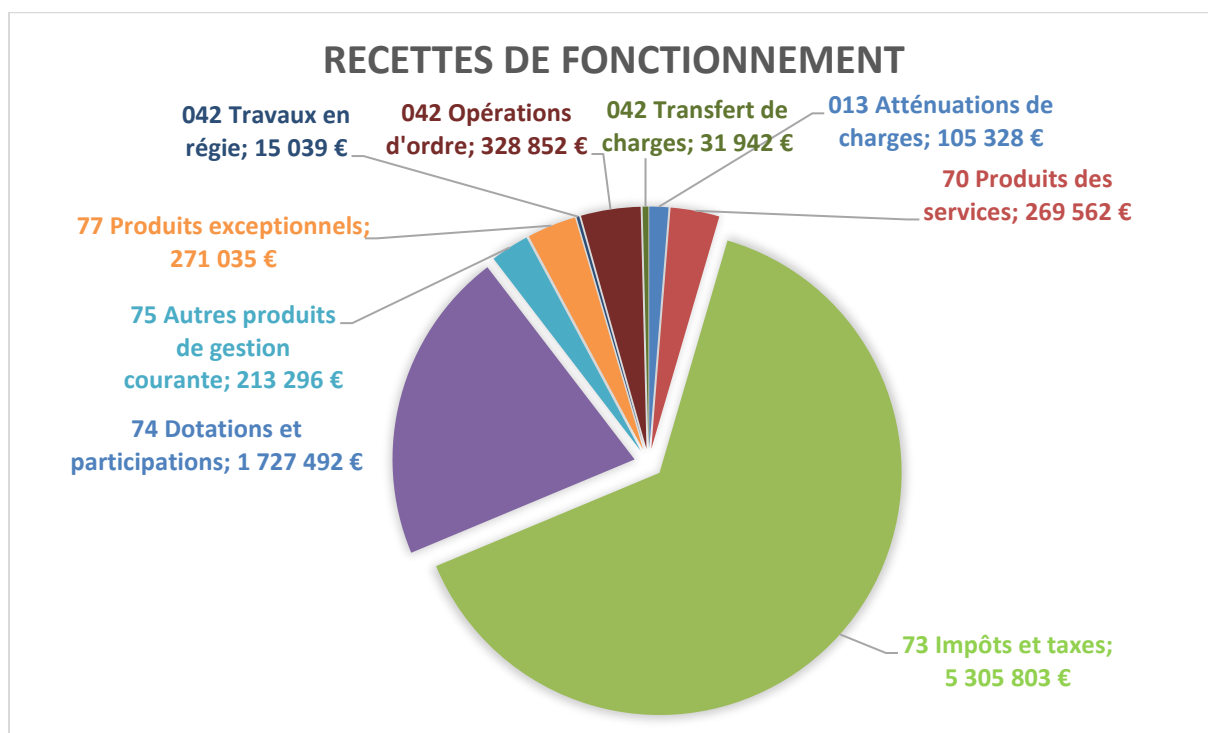
Les recettes ont globalement augmenté de 10,13% par rapport à celles de 2019 passant de 7 507 880,42 € à 8 268 477,08 € soit + 760 596,66 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La DGF est en baisse en raison de la baisse de la population ;
- La recette des taxes foncières est en hausse suite aux taux votés en 2020 ;
- Les droits de mutation augmentent ce qui indique une forte dynamique des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en baisse liée à la crise sanitaire : exonération du paiement par les familles du deuxième trimestre pour l'école de musique, baisse de fréquentations au centre de loisirs et dans les cantines scolaires (*confinements*), locations du centre socio-culturel seulement en janvier et février ;
- Le chapitre 74 intègre le versement du premier acompte de la compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales pour un montant de 152 669,50 € (*arrêté préfectoral n°2020-1493 du 30 novembre 2020*).
- Les produits exceptionnels comprennent la perception de la soulte de Cœur de Berry (95 000 €) ;

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2020

Chapitre	CA 2020
013 – Atténuations de charges	105 328
70 – Produits des services	269 681
73 – Impôts et taxes	5 305 803
74 – Dotations et participations	1 727 492
75 – Autres produits de gestion courante	213 296
042 – Travaux en régie	15 039
77 – Produits exceptionnels	271 044
042 – Transfert de charges	31 942
042 – Opérations d'ordre de cessions	328 852
<b>TOTAL</b>	<b>8 268 477</b>



## DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2019 passant de 7 271 703,28 € à 7 534 960,09 € soit + 263 256,81 €.

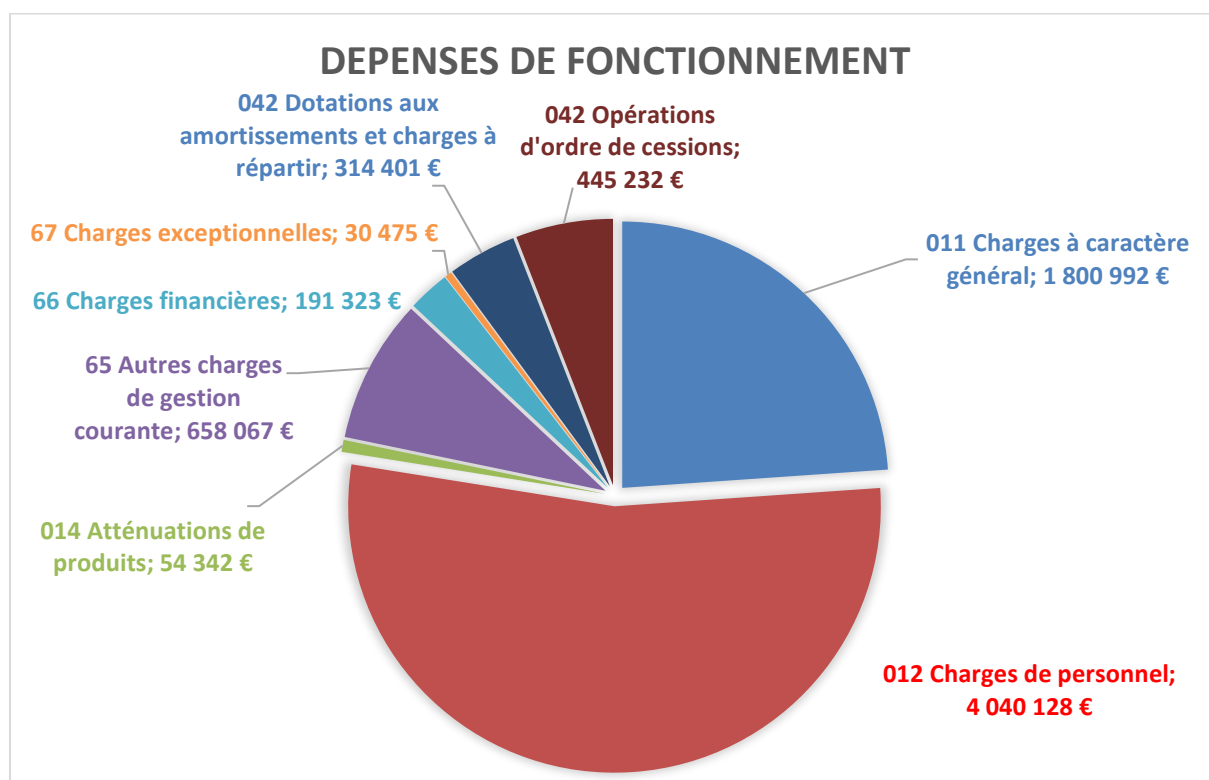
Il faut noter que :

- Les charges à caractère général sont en baisse (-11 633 € ; -0,64%) ;
- Les charges de personnel sont en baisse de 2,70% : fermeture de certains services municipaux et structures municipales en raison de la crise sanitaire ne justifiant pas le recrutement d'agents saisonniers et limitant les besoins en personnel, recrutements prévus non réalisés, recrutements d'emplois occasionnels pour appliquer le protocole sanitaire renforcé ;
- Les indemnités des élus sont en baisse en raison de la diminution du taux des indemnités de 10% à compter de juin 2020 ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 44 092 € et bénéficiaire pour 1 610 € soit une charge nette de 42 482 € ;

- La subvention versée au CCAS est en hausse (250 000 €) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en hausse (+14 256€) en raison de l'augmentation de l'endettement ;
- Les charges exceptionnelles comprennent les versements des indemnités amiables aux commerçants pénalisés par les travaux du centre-ville *et diverses charges* ;
- Les opérations d'ordre sur opérations de cession ont augmenté suite aux ventes immobilières.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2020

Chapitre	CA 2020
011 Charges à caractère général	1 800 992
012 Charges de personnel	4 040 128
014 Atténuations de produits	54 342
65 Autres charges de gestion courante	658 067
66 Charges financières	191 323
67 Charges exceptionnelles	30 476
042 Dotations aux amortissements	303 753
042 Charges à répartir	10 647
042 Opérations d'ordre de cessions	445 232
<b>TOTAL</b>	<b>7 534 960</b>



# Section d'investissement

## RECETTES

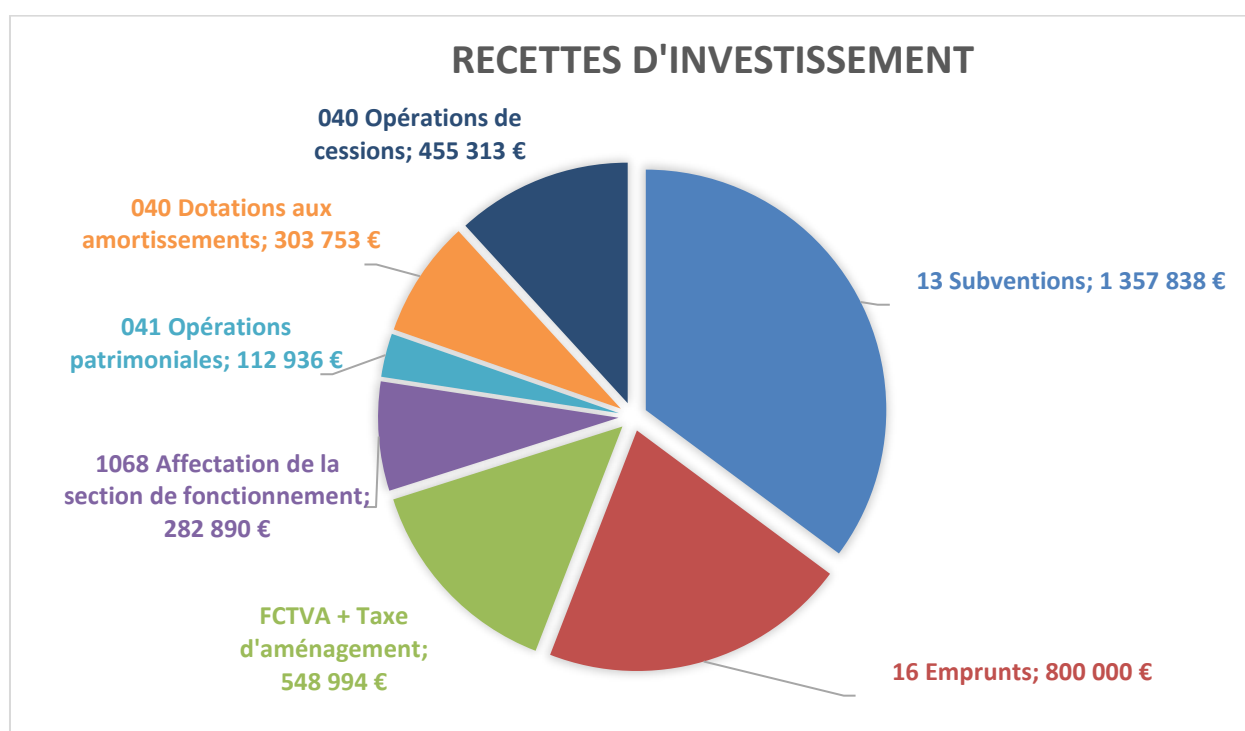
Les recettes ont été de 3 861 724,22 € :

- Le FCTVA est de 524 660,88 € en 2020 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues de la part des partenaires financiers (*Etat, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus*) ont été de 1 357 838,24 € en 2020 ;
- En 2020, plusieurs tirages sur le contrat d'emprunts en cours ont été réalisés pour un total de 800 000 €.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 282 890,03 € en 2020 (236 000 € d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal et 46 890,03 € de résultat des budgets eau potable et assainissement conservé).

La section d'investissement dégage un excédent de 253 190,38 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2020

Chapitre	CA 2020
13 Subventions	1 357 838
16 Emprunts	800 000
10 FCTVA, taxe d'aménagement	548 994
1068 Affectation de la section de fonc.	282 890
040 Dotations aux amortissements	303 753
041 Opérations patrimoniales	112 936
040 Opérations de cessions	455 313
<b>TOTAL</b>	<b>3 861 724</b>



## DEPENSES

Les dépenses d'investissement ont été de 3 608 533,84 € en 2020.

Les dépenses d'équipement ont été de 2 432 249,94 € en 2020 (*Chapitres 20 : études ; 21 : acquisitions ; 23 : travaux ; 204 : subventions d'équipements*).

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2020

Chapitre	CA 2020
10 Excédent reversé	21 598
20 Immobilisations incorporelles	91 450
204 Subventions d'équipement	385 220
21 Immobilisations corporelles	880 480
23 Immobilisations en cours	1 075 100
16 Emprunts	680 984
040 Travaux en régie + opérations cessions	361 333
041 Opérations patrimoniales	112 369
<b>TOTAL</b>	<b>3 608 534</b>

